

Greffe
du Tribunal de Commerce de
Lille
Halle aux Sucres
33, Avenue du Peuple Belge
B.P. 109
59009 LILLE Cedex

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

V/Réf : TW/DD

Concernant :

Sas NORSYS SAS
1 rue De La Cense Des Raines
59710 ENNEVELIN

Dépôt effectué par :

Sté Cabinet WEMAERE & Associés
55 boulevard de Strasbourg
59000 LILLE

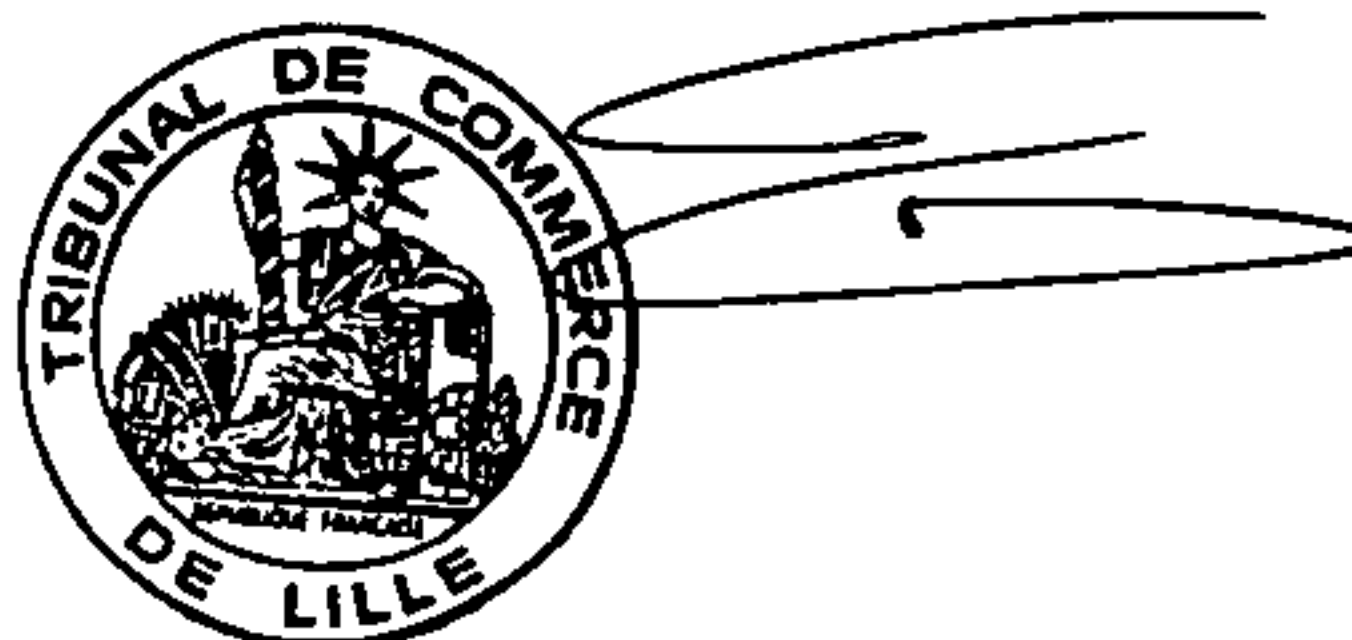
Numéro RCS : Lille B 398 473 470

<70622/2000B01371>

Pièces déposées le 10/12/2008	Numéro : 2809730
Ordonnance du Président du 10/12/2008 - Nomination de Commissaire aux apports	

Tarif fixé par décret 2007-812 du 10/05/07 - 6 Taux de base - Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,



10 DEC. 2008

70622
9730

**REQUETE EN NOMINATION
D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS EN NATURE
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE**

Monsieur Sylvain BREUZARD,

Demeurant 24 boulevard Poissonnière – 75 009 PARIS,

Agissant en qualité de Président de la Société **NORSYS SAS**

Société par actions simplifiée au capital de 240.000 €

Dont le siège est situé à ENNEVELIN (59170), 1 Rue de la Cense des Raisnes

R.C.S. LILLE 398.473.470

a l'honneur de vous exposer que cette société envisage de procéder à l'augmentation de son capital social par voie d'apports en nature qui seraient effectués à son profit.

En conséquence et par application de l'article L 225-147 du code de commerce sur renvoi de l'article L 227-1 du même code, le soussigné à l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner un commissaire chargé d'établir un rapport sur lesdits apports et leur évaluation.

Les commissaires aux comptes de la société **NORSYS SAS** sont :

- Monsieur Bruno CHRZAN en qualité de commissaire aux comptes titulaire,
- Monsieur Christian BARDEL, en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Profond respect,

A LILLE, le 4.12./.....2008



10 DEC. 2008

AFFAIRE: Sas NORSYS SAS
1 rue De La Cense Des Raines
59710 ENNEVELIN
Enseigne : NORSYS SA

N° GREFFE 2800726

ORDONNANCE

Nous, Gérard MEAUXSOONE, Président du Tribunal
de Commerce de LILLE,
Assisté de Guillaume HOUZE DE L'AULNOIT, Greffier,
Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,
Vu les dispositions du Code de Commerce

Nommons en qualité de COMMISSAIRE AUX APPORTS,
avec les pouvoirs inhérents à ladite fonction,
M.

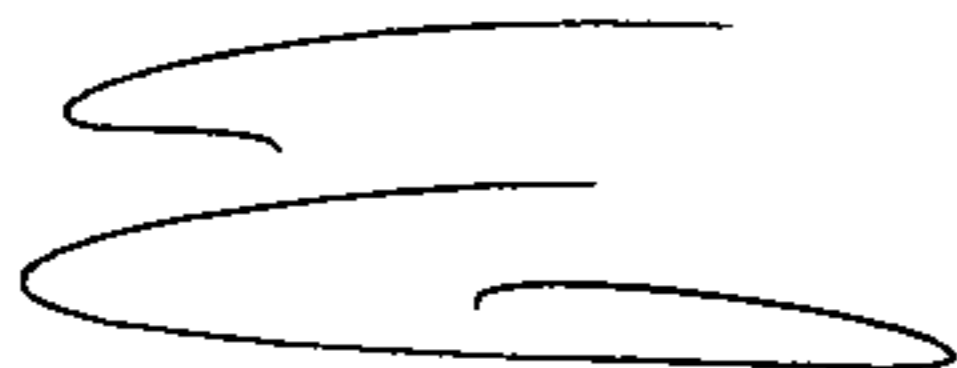
Seu Jeano GRAUX

qui pourra se faire assister de tous sachants.

Disons qu'il nous en sera référé en cas de
difficultés et que la présente ordonnance demeurera
déposée au Greffe de ce Tribunal.

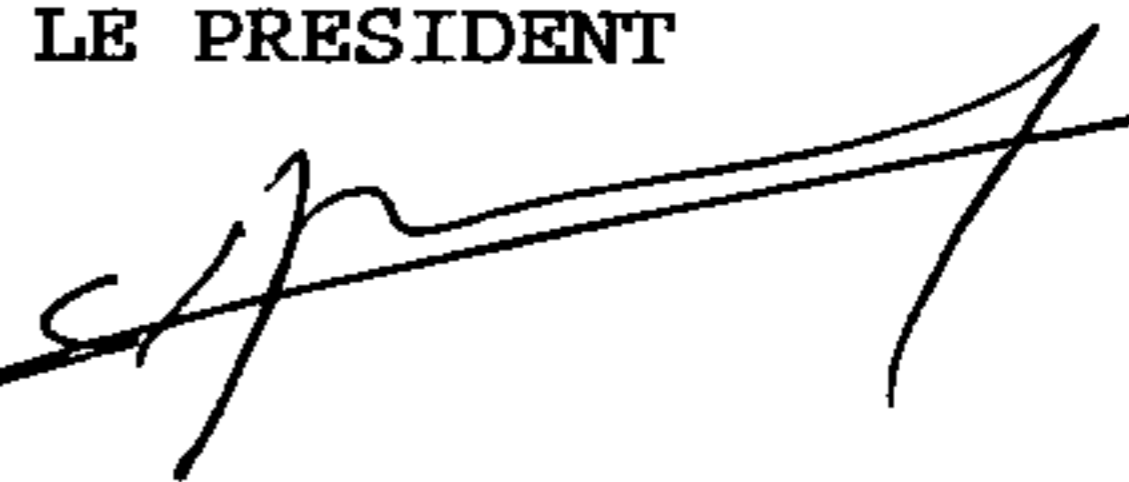
LILLE, le 10/12/2008

LE GREFFIER



Guillaume HOUZE DE L'AULNOIT

LE PRESIDENT



Gérard MEAUXSOONE



Pour expédition certifiée
conforme par le Greffier
Soussigné

